

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var

Direction

Numéro : **004041**

Arrêté fixant la composition du Comité Technique

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DU VAR**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté en date du 04 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale,

VU la note d'information du ministre de l'intérieur en date du 29 juin 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° B18-06 du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS 83 dans sa séance du 30 mai 2018 déterminant le nombre de représentants du personnel et de l'administration au Comité Technique et décidant le maintien du paritarisme numérique et le recueil de l'avis des représentants de l'administration,

VU le procès-verbal en date du 06 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Technique,

VU l'arrêté n°002432 de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var en date du 29 juin 2020 fixant la composition du Comité Technique,

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Comité Technique des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs Techniques Spécialisés est composé comme suit :

A / Les représentants de l'administration du SDIS du Var :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Bernard MIGLIOLI – Président délégué	Mme Manon FORTIAS
Mme Françoise LEGRAIEN	Mme Valérie MONDONE
M. Louis REYNIER	M. Jean Guy DI GIORGIO
Mme Laetitia QUILICI	M. René UGO
Mme Chantal LASSOUTANIE	M. Alain BENEDETTO
Mme Séverine VINCENDEAU	M. Damien GUTTIEREZ
Colonel hors classe Eric GROHIN	M. Bernard CHILINI
Colonel Frédéric GOSSE	M. Joseph MULE

B / Les représentants du personnel du SDIS du Var:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Adjudant chef Sébastien JANSEM	Caporal Mickaël QUERLIOZ
Sergent chef Guillaume CIVRAY	Médecin hors classe André GUENEC
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe Sylvie GAYTTE	Adjudant Thomas PONS
Adjudant Christophe JEUDI	Agent de maîtrise principal Jean-Paul LIMASSET
Attaché Virginie GREGORACI	Adjudant Michel BARBIER
Adjudant chef Marcel FLORENT	Sergent chef Cyrille CAPO
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Laurent CABIOCH	Attaché Principal Michel OURAGHI
Capitaine Samuel JACQUET	Attaché Principal Stéphane PLOUARD


Article 2 : L'arrêté n° 002432 de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var en date du 29 juin 2020 fixant la composition du Comité Technique est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Var.

Fait à Draguignan, le **16 NOV. 2020**



Le Président du Conseil d'Administration


Dominique LAIN

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.